EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 7 décembre 2023
90/2023

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi sept décembre** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Francis Marguerite, Claire Dufour, Muriel Lavault, Sébastien Terranova, Christine Baptiste, Lucie Roux, Bernard Giorgi, Marion Andlauer, Cécile Abbas, Elodie Dominguez, Isabelle Grenut, Lucien Silvy.

Absents : Fabien Gervais-Briand, Françoise Simon, Xavier Bianchi

Procurations : Jean-Yves Domalain à Isabelle Grenut, Jean Cassini à Bernard Giorgi, Fanny Labessoulhe à Marion Andlauer, Jérôme Chevalier à Muriel Lavault

Secrétaire de séance : Cécile ABBAS

Objet : Droit de place Food Trucks - 2024

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'instaurer un droit de place pour les Food Trucks pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.
Appelé à donner son avis, le Conseil Municipal à l'unanimité :
DECIDE :
De fixer le tarif pour l'emplacement des Food Trucks pour l'année 2024 suivant le tableau ci-dessous :

		Proposition 2024
Bambino Pizza	Vendredi / Samedi / Dimanche	651,00
Ali Kebab	Mercredi soir	263,00
A Pleines Dents	Lundi midi + soir	263,00
	Jeudi soir	131,00
Crêperie Provençale	Mardi Soir	263,00
Total		1571,00

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.
Pour copie conforme,
Reillanne, le 7/12/2023

Claire DUFOUR

MAIRIE de REILLANNE
Alpes de Haute Provence

Forcalquier
Date de reception de l'AR: 17/12/2023
004-210401600-DE_094_2023-DE